



Le 20 juin 2023

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives et
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0210

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 24 mai 2023 et dans laquelle vous nous demandez :

« J'aimerais avoir des informations sur vos ententes avec la ville de Montréal pour la divulgation de renseignements personnels dans l'application de son règlement sur les GES des « grandes bâtisses » à Montréal.

Lien vers la réglementation :

<https://montreal.ca/articles/reglement-sur-la-divulgation-et-la-cotation-des-emissions-de-ges-20548>

Lien vers le guide d'application de la réglementation – voir le point # 19 (pages 31-32 du PDF) qui mentionne une entente avec les fournisseurs d'énergie (Hydro-Québec).

https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vdm_guide_application_r21-042_2022.pdf »

Nous vous informons qu'il n'existe pas d'entente, mais plutôt un outil en ligne qui a été développé afin de faciliter le transfert de certaines données de consommation d'Hydro-Québec vers le site Energy Star Portfolio Manager (ESPM), avec l'autorisation du client (tant résidentiel, commercial ou affaire). Ce nouveau Libre-Service ESPM est accessible sur le site Web d'Hydro-Québec à l'adresse suivante : [ENERGY STAR Portfolio Manager \(ESPM\) – Affaires | Hydro-Québec \(hydroquebec.com\)](https://hydroquebec.com/ENERGY-STAR-Portfolio-Manager-ESPM-Affaires).

Cet outil a notamment pour but de :

- soutenir les organisations, les entreprises et les propriétaires d'espaces locatifs dans leur conformité au *Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments* adopté par la Ville de Montréal;
- faciliter la participation au Défi énergie en immobilier de BOMA (<https://defienergie.ca/>);
- aider à l'auto-diagnostic de la performance énergétique d'un bâtiment.

L'outil permet aussi à un propriétaire d'un immeuble qui n'est pas entièrement responsable du service d'électricité d'obtenir un code d'agrégation permettant de transmettre les données de consommation d'électricité de l'ensemble des unités d'un bâtiment sous une forme agrégée. Notez que ce service est offert si le bâtiment est doté d'au moins 10 compteurs associés à un même type d'usage (résidentiel ou commercial). Aucun renseignement personnel n'est donc communiqué par l'intermédiaire de l'outil.

...2

Pour plus d'information sur l'outil ESPM, nous vous invitons à communiquer à HQESPM@hydroquebec.com.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.